

Leudelange, 7 février 2025
Réf. : 24/0130/JG

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public qu'aux termes de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés la société Foncière Jardins de Geierbiert s.a. a sollicité l'autorisation relative à :

Demandeur : Foncière Jardins de Geierbiert s.a.
Objet : La modification du délai de mise en exploitation
Classe : 3B
N° Dossier : 3B/24/0098
Date de la demande 21 janvier 2025

L'avis concernant cette demande est affiché à la maison communale de Leudelange du 10 février 2025 au 24 mars 2025 inclus où la demande et les plans y relatifs peuvent être consultés pendant les jours ouvrables :

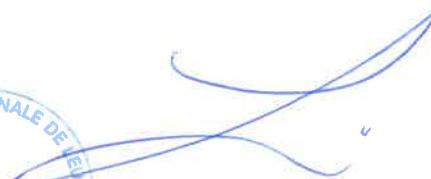
lundi	de 08.00-11.30 et de 13.30-16.00
mardi	de 08.00-11.30 et de 13.30-16.00
mercredi	de 08.00-11.30 et de 13.30-16.00
jeudi	de 08.00-11.30 et de 13.30-18.30
vendredi	de 08.00-11.30 et de 13.30-16.00

Toute personne qui entend, soit dans son propre intérêt, soit dans l'intérêt de la sécurité ou santé publique, réclamer ou présenter des observations à l'encontre du projet en question, est invitée à adresser sa réclamation par écrit, au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Leudelange et ce jusqu'au dernier jour du délai d'affichage inclus.

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins


Marc THILL
Secrétaire




Lou LINSTER
Bourgmestre